

**ANNÉE 2009**  
**6<sup>ème</sup> séance**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE OFFICIEL**  
**de la séance du jeudi 6 août 2009**

L'an deux mille neuf, le jeudi 6 août, à 9 heures, l'assemblée de la province Sud s'est réunie, sous la présidence de **M. Pierre FROGIER**, dans la salle des délibérations de l'hôtel de la province Sud.

Étaient présents : M<sup>mes</sup> ANDREA-SONG, ARLIE, BRIZARD, DAVID, IEKAWÉ, LAGARDE, LAOUVEA, LEQUES, LIGÉARD, MILLET, MOINDOU, OHLEN, DONIGUIAN-PANCHOU, PASCO, ROBINEAU, SANMOHAMAT, SIO-LAGADEC, VOISIN et WAHUZUE-FALELAVAKI ainsi que MM. BRETEGNIER, BRIAL, DE GRESLAN, FROGIER, LASNIER, LAZARE, LEROUX, MICHEL, MULIAKAKA, NATUREL, PABOUTY, SALIGA, SONG et WAMYTAN.

Étaient absents excusés : M<sup>me</sup> DALY ainsi que MM. GAY, LAFLEUR, MARTIN, SAM, VENDEGOU et VITTORI.

Procurations de :

M <sup>me</sup> DALY	à	M <sup>lle</sup> PASCO ;
M. GAY	à	M. NATUREL ;
M. LAFLEUR	à	M <sup>me</sup> BRIZARD ;
M. SAM	à	M. LASNIER ;
M. VENDEGOU	à	M. BRIAL.

L'exécutif de la province était représenté par M. Pierre FROGIER, Président, M. Philippe MICHEL, 2<sup>ème</sup> vice-président et M<sup>me</sup> Sonia LAGARDE, 3<sup>ème</sup> vice-présidente de l'assemblée de la province Sud.

L'Etat était représenté par M. GUEYDAN, Commissaire délégué de la République pour la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. HMALOKO, Secrétaire Général Adjoint ;

M. SIMONET, Secrétaire Général Adjoint ;

M. GARCIA, Directeur des affaires financières et de l'informatique (DAFI) ;

M. TOUBHANS, Directeur juridique et d'administration générale (DJA) ;  
M<sup>me</sup> TRAN, Chef du service des affaires juridiques, générales et de la documentation (DJA) ;  
M. OEDI, Chef adjoint du service des affaires financières et budgétaires (DAFI).

Participait également aux travaux de la commission, en sa qualité de trésorier de la province Sud, M<sup>me</sup> MUSSILLIER.

\* \* \*

*A titre liminaire, le Président FROGIER, constatant l'actualité sociale qui paralyse la Nouvelle-Calédonie, a proposé, en accord avec les chefs de groupes représentés au sein de l'hémicycle et conformément à l'article 46 du règlement intérieur, un vœu aux membres de l'assemblée pour que celle-ci condamne les débordements qui se sont produits et appelle à la responsabilité et à la raison.*

- Ce vœu a été adopté à l'unanimité -

\* \* \*

**Rapport n°10550-2009/APS : Projet de délibération relatif à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2008.**

Le compte de gestion présenté par le comptable de la province Sud ainsi que le compte administratif pour l'exercice 2008 se résume ainsi :

**Section de fonctionnement**

recettes ..... 48 748 262 877 F  
dépenses ..... 41 697 825 144 F

**Section d'investissement**

recettes ..... 14 891 437 196 F  
dépenses ..... 12 161 868 742 F

---

+ 7 050 437 733 F

---

+ 2 729 568 454 F

**Résultat de clôture de l'exercice 2008 : + 9 780 006 187 F**

L'exercice 2008 se clôture par un bénéfice de 9,780 milliards XPF composé d'un excédent d'investissement de 2,730 milliards XPF et de fonctionnement de 7,050 milliards XPF. Cumulé aux résultats antérieurs, le résultat global de clôture se traduit par un bénéfice de 7,750 milliards XPF à intégrer à la gestion 2008 dans le cadre du budget supplémentaire 2009.

*N'ayant pas de représentants à l'assemblée de province au cours de la précédente mandature, le FLNKS s'est abstenu. M. PABOUTY a cependant indiqué que son groupe n'aurait sans doute pas approuvé le compte administratif 2008.*

*M. BRIAL a indiqué que le Rassemblement-UMP voterait le compte administratif 2008, même si les orientations budgétaires n'étaient pas celles qu'il préconisait. Il a par ailleurs souhaité qu'un débat sur la répartition des finances publiques s'engage entre les différentes collectivités, la clé de répartition définie il y a vingt ans n'étant plus adaptée.*

*Au titre de l'Avenir ensemble, M. LEROUX a indiqué qu'ils voteraient le compte administratif 2008, même s'ils désapprouvent les pratiques politiques et la gestion dont ils sont le reflet. Il a ajouté qu'il serait souhaitable de fixer des règles en matière d'attribution des subventions et d'en confier l'application à une commission réunissant l'ensemble des groupes de l'assemblée.*

*Pour finir, M. DE GRESLAN a indiqué que ces résultats témoignent d'une gestion avisée et responsable des deniers publics au service du développement économique et de la cohésion sociale de la collectivité.*

- Adopté -

Ont voté pour : Le Rassemblement-UMP (15 voix), Calédonie ensemble (11 voix), L'Avenir ensemble (6 voix), le Rassemblement pour la Calédonie (2 voix).

S'est abstenu : Le FLNKS (4 voix).

\* \* \*

**Rapport n°10564-2009/APS : Projet de délibération modifiant la délibération modifiée n°50-2008/APS relatif à la composition des commissions, comités et jurys de la province Sud**

Lors de la rédaction de la délibération n°50-2008/APS du 20 août 2008 modifiant la composition de commissions, comités et jurys de la province Sud qui visait à homogénéiser la représentation de l'assemblée au sein des comités, commissions, conseils et jurys de la province Sud, seul le jury relatif à la production littéraire, institué par le dispositif de soutien à la création artistique, a été modifié. La composition des trois autres jurys (exposition, création musicale et audiovisuel), prévus par ce dispositif, est restée quant à elle inchangée.

Il convient dès lors de mettre en conformité la composition de ces jurys en modifiant l'article 20 de la délibération N°50-2008/APS.

**EXAMEN DU PROJET DE DELIBERATION :**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

M. TOUBHANS a proposé, en termes de lisibilité et d'accès au droit, plutôt que de modifier la délibération 2008 qui modifie une délibération 2006, de modifier directement l'acte initial, qui est la délibération 2006. Il s'agit d'une modification rédactionnelle, dans une version consolidée, au projet de délibération.

Il convient :

- De modifier l'intitulé de la délibération, en remplaçant après le mot « modifiant » le membre de phrase suivant « *la délibération n°50-2008/APS du 20 août 2008 relative à la modification de la composition de commissions, comités et jurys de la province Sud.* » par « *la délibération n°32-2006/APS du 3 août 2006 instituant un dispositif de soutien à la création artistique.* ».

- De rédiger l'article 1<sup>er</sup> du projet de délibération comme suit : « *Il est respectivement inséré, après les troisièmes alinéas des articles 18, 24 et 34 de la délibération du 3 août 2006 susvisée, un alinéa rédigé comme suit :*

*« - trois membres de l'assemblée de province, désignés par cette dernière dans le respect du principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques qui y sont représentés ; ».*

Le reste de la délibération est inchangée.

- Adopté à l'unanimité -

MISE AUX VOIX DE L'ENSEMBLE DU PROJET DE DELIBERATION

- Adopté à l'unanimité-

\* \* \*

**Rapport n° 10482-2009/APS : Projet de délibération portant modification de la délibération n°42-2009/APS du 27 mai 2009 portant désignation des membres des commissions intérieures de l'assemblée de la province Sud**

La composition des commissions intérieures est modifiée comme suit :

**1) Commission du budget, des finances et du patrimoine :**

Au lieu de : « Madame Sonia BACKES », lire : « Madame Nicole ANDREA-SONG ».

**2) Commission du développement rural :**

Au lieu de : « Madame Sonia BACKES », lire : « Madame Nicole ANDREA-SONG ».

**3) Commission de la jeunesse, des sports et des loisirs :**

Au lieu de : « Madame Isabelle OHLEN », lire : « Monsieur Alésio SALIGA ».

**4) Commission de l'enseignement :**

Au lieu de : « Monsieur Léonard SAM », lire : « Madame Monique MILLET ».

**5) Commission de la culture :**

Au lieu de : « Madame Corine DAVID », lire : « Monsieur Alésio SALIGA ».

**6) Commission des équipements publics, de l'énergie et des transports :**

Au lieu de : « Madame Sonia BACKES », lire : « Madame Nicole ANDREA-SONG ».

**7) Commission de l'enseignement privé :**

Au lieu de : « Madame Isabelle OHLEN », lire : « Monsieur Alésio SALIGA ».

Le reste sans changement.

- Adopté à l'unanimité -

\* \* \*

**Rapport n° 15-2004/APS : Projet de délibération portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs.**

La représentation de la province au sein des organismes et comités énumérés ci-après est modifiée comme suit :

**SECTEUR DES FINANCES ET DU PATRIMOINE**

**Au comité consultatif du crédit :**

Madame Nicole ANDREA-SONG remplace Madame Sonia BACKES en tant que suppléante.

**SECTEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Au conseil d'administration de la société de financement et de développement de la province Sud (PROMOSUD) :**

Madame Nicole ANDREA-SONG remplace Madame Sonia BACKES.

**Au conseil d'administration de la société anonyme d'économie mixte de Mwe Ara :**

Madame Nicole ANDREA-SONG remplace Madame Sonia BACKES.

**Au conseil d'administration de la société d'économie mixte de Tina :**

Désignation de Messieurs Gil BRIAL, Frédéric DE GRESLAN et Pierre FROGIER.

**Au conseil consultatif du tourisme :**

Madame Nicole ANDREA-SONG remplace Madame Sonia BACKES.

**SECTEUR DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE  
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**À l'assemblée générale de l'office pour l'amélioration des logements (OPAL) :**

Monsieur Alésio SALIGA remplace Madame Isabelle OHLEN.

**A la commission d'appels d'offres des marchés provinciaux :**

Madame Pascale DONIGUIAN-PANCHOU remplace Madame Isabelle OHLEN en tant que titulaire.

Monsieur Alésio SALIGA remplace Madame Pascale DONIGUIAN-PANCHOU en tant que suppléant.

**A la commission provinciale d'urbanisme commercial :**

Madame Nicole ANDREA-SONG remplace Madame Sonia BACKES en tant que titulaire.

## **SECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL**

**Au conseil d'administration et au comité de province de l'agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF) :**

**Madame Nicole ANDREA-SONG** remplace Madame Sonia BACKES.

**A l'assemblée générale et à la commission électorale chargée de la révision des listes électorales de la chambre d'agriculture de la Nouvelle-Calédonie :**

**Madame Nicole ANDREA-SONG** remplace Madame Sonia BACKES.

**Au conseil d'administration de l'établissement de régulation des prix agricoles (ERPA) :**

**Madame Nicole ANDREA-SONG** remplace Madame Sonia BACKES.

**Au conseil d'administration de l'office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF) :**

**Madame Nicole ANDREA-SONG** remplace Madame Sonia BACKES en tant que titulaire.

## **SECTEUR DU PERSONNEL ET DE LA REGLEMENTATION GENERALE**

**Au conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Païta (CLSPD) :**

**Monsieur Alésio SALIGA** remplace Madame Isabelle OHLEN.

## **SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**Au conseil d'administration de l'Institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFM-NC) :**

**Madame Monique MILLET** remplace Monsieur Léonard SAM.

## **SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA CULTURE**

**A la caisse des écoles de Nouméa :**

**Madame Monique MILLET** remplace Monsieur Léonard SAM.

**Au conseil d'administration du collège de Magenta :**

**Madame Monique MILLET** remplace Monsieur Léonard SAM.

**Au conseil d'administration du collège de Normandie :**

**Madame Monique MILLET** remplace Monsieur Léonard SAM.

**Au conseil d'administration du collège de Dumbéa-Katiramona :**

**Monsieur Alésio SALIGA** remplace Madame Pascale DONIGUIAN-PANCHOU.

**Au conseil d'administration du lycée la Pérouse :**

**Madame Monique MILLET** remplace Monsieur Léonard SAM.

**Au conseil d'administration du LEP commercial et hôtelier :**

**Madame Nicole ANDREA-SONG** remplace Madame Sonia BACKES.

**A la commission des bourses avec affectation spéciale :**  
Madame Monique MILLET remplace Monsieur Léonard SAM.

**Au conseil consultatif de la recherche :**  
Madame Monique MILLET remplace Monsieur Léonard SAM.

**Au conseil d'administration du centre de documentation pédagogique de Nouvelle-Calédonie (CDP) :**  
Madame Monique MILLET remplace Monsieur Léonard SAM.

**Au conseil d'administration du conservatoire de musique de la Nouvelle-Calédonie :**  
Madame Nicole ANDREA-SONG remplace Madame Sonia BACKES.

**Au conseil d'administration de la fédération des œuvres laïques (FOL) :**  
Madame Monique MILLET remplace Monsieur Frédéric DE GRESLAN.

**Au conseil d'administration du Musée d'histoire maritime :**  
Monsieur Alésio SALIGA remplace Madame Pascale DONIGUIAN-PANCHOU.

<b>SECTEUR DES EQUIPEMENTS PUBLICS, DE L'ENERGIE ET DES TRANSPORTS</b>
--

**A la commission des lots industriels :**  
Madame Nicole ANDREA-SONG remplace Madame Sonia BACKES.

**A la Société d'équipement de la Nouvelle-Calédonie (SECAL) :**  
Monsieur Gil BRIAL remplace Madame Simone MIGNARD.

**A la commission territoriale des transports routiers de personnes :**  
Monsieur Alésio SALIGA remplace Madame Pascale DONIGUIAN-PANCHOU.

Le reste sans changement.

- Adopté à l'unanimité -

\* \* \*

La séance a été levée à 11 heures.

*Le président,*  
PIERRE FROGIER